

Toulouse, le 14 avril 2020

Le secrétaire général adjoint

à

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Rectorat

Direction des personnels
enseignants
DPE 5
Enseignants du 1^o degré public
Haute-Garonne
Bureau gestion collective

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT EXEAT des personnels enseignants du
1^{er} degré - rentrée scolaire 2020

Références : Note de service n° 2019-163 du 13 novembre 2019, relative au
mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré (parue au BO spécial
n°10 du 14 novembre 2019)

Affaire suivie par
Manon Zimmer
Téléphone
05 36 25 75 43

J'ai l'honneur de vous faire connaître les modalités de demandes de sortie et
d'intégration par voie d'Exeat et d'Ineat directs non compensés, pour la rentrée scolaire
2020, dans le département de la Haute-Garonne.

Mél.
manon.zimmer@ac-toulouse.fr

75, rue Saint-Roch
31400 Toulouse

Adresse postale
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

**Les dossiers devront parvenir dans mes services,
pour le vendredi 15 mai 2020, délai de rigueur.**

**Les demandes d'ineat pour la Haute-Garonne seront transmises par voie
hiérarchique c'est-à-dire par la DSDEN du département d'origine**

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse

DPE5

CS 87703

31077 Toulouse Cedex 4

Soit par courriel à l'adresse suivante : dpe5@ac-toulouse.fr

Les demandes qui parviendront après cette date ne pourront être prises en compte au
titre de la prochaine rentrée, sauf si elles répondent à des situations exceptionnelles,
dûment justifiées.

Les demandes seront examinées au regard des priorités légales de mutation et en
veillant au respect de l'équilibre postes-personnels du département.



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne

éducation
nationale



DEMANDE D'INEAT OU D'EXEAT

RENTREE 2020

Demande d'INEAT : demande d'intégration en Haute-Garonne

ou

Demande d'EXEAT : demande de sortie de Haute-Garonne

Rectorat

Motif de la demande :

rapprochement de conjoints séparés pour des raisons professionnelles

autorité parentale conjointe

situation de parent isolé

priorité au titre du handicap ou de la maladie grave

CIMM

convenance personnelle

Situation personnelle

NOM D'USAGE : PRENOM :

NOM PATRONYMIQUE :

NUMEN :

Date de naissance :

Situation de famille :

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Divorcé(e)

Séparé(e)

Veuf(ve)

Vie maritale

Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020 :

Adresse actuelle :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Courriel :

Département d'origine

(en cas de demande d'ineat) :

Direction des personnels
enseignants
DPE 5
Enseignants du 1° degré public
Haute-Garonne

Affaire suivie par
Manon Zimmer
Téléphone
05 36 25 75 43

Mél.
manon.zimmer@ac-toulouse.fr

75, rue Saint-Roch
31400 Toulouse

Adresse postale
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Tous les dossiers devront comporter les pièces suivantes :



2/2

- le formulaire de demande d'Ineat ou d'Exeat complété (voir annexe 1) ;
- la demande motivée d'Ineat adressée à l'inspecteur d'académie du département sollicité ;
- la demande motivée d'Exeat adressée à l'inspecteur d'académie du département d'origine ;
- la promesse d'Exeat ou d'Ineat si la décision est prise ;
- une fiche individuelle de synthèse, à demander au gestionnaire individuel du département d'origine ;
- le barème obtenu lors des permutations informatisées, le cas échéant ;
- tous les documents justifiant la demande (voir annexe 2).

Pour le recteur et par délégation
Pour le secrétaire général empêché
Le secrétaire général adjoint

Frédéric FAISY



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne
éducation
nationale



**Pièces justificatives à joindre aux demandes
d'Ineat/Exeat des enseignants du 1er degré
rentrée scolaire 2020**

Demandes formulées au titre du rapprochement professionnel de conjoints :

Rectorat

**Direction des personnels
enseignants
DPE 5**

**Enseignants du 1^{er} degré public
Haute-Garonne**

Affaire suivie par
Manon Zimmer
Téléphone
05 36 25 75 43

Mél.
manon.zimmer@ac-toulouse.fr

75, rue Saint-Roch
31400 Toulouse

Adresse postale
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

- une attestation de l'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction ainsi que le lieu de travail ou contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaires ;
- pour les personnels de l'éducation nationale : une attestation d'exercice ;
- en cas de chômage : une attestation d'inscription auprès de Pôle emploi du département sollicité et une attestation de la dernière activité professionnelle.
- pour les professions libérales : une attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)...
- pour les Auto-entrepreneurs : déclaration RSI, avis d'imposition sur le revenu (catégorie BIC ou BNC) ;
- en cas de suivi d'une formation professionnelle : joindre une copie du contrat de travail accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire.
- pour les agents mariés, une photocopie intégrale du livret de famille ;
- pour les agents pacsés, une photocopie de l'attestation de PACS accompagnée de l'avis d'imposition commune de l'année **2018**, ou de la photocopie de la déclaration commune de l'année **2019**.
- pour les enseignants non mariés ou non pacsés, ayant des enfants nés ou à naître reconnus par les deux parents, la photocopie du livret de famille ou la photocopie de l'attestation de reconnaissance anticipée accompagnée du certificat de grossesse.

Demandes formulées au titre de l'autorité parentale conjointe :

- photocopie intégrale du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- photocopie de la décision de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- photocopie de la décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- pièce justificative concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent ou certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe).

Demandes formulées au titre de la situation de parent isolé :

- photocopie intégrale du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance
- toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unie
- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde ou en soit la nature...)



2/2

Demands formulées au titre du handicap ou de la maladie grave (sous pli confidentiel) :

- attestation RQTH ou reconnaissance de l'invalidité ;
- tous les justificatifs attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- s'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier.

Demands formulées au titre du Centre d'Intér ts Matériels et Moraux :

(Cf. circulaire DGAFP B7 n°2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques)

Les personnels pouvant justifier de la présence dans un département ou une collectivité d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion) du centre de leurs intérêts matériels et moraux pourront prétendre à la bonification CIMM.

Autres demandes exceptionnelles :

- toutes les pièces justificatives permettant de m'informer sur l'urgence de votre intégration en Haute-Garonne.

Rappel : ces pièces justificatives doivent être accompagnées du formulaire de demande d'Ineat / Exeat, et me parvenir le vendredi 15 mai 2020 au plus tard.